

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'aménagement du groupe scolaire Pasteur et à la rénovation d'un espace multi-activités,

CONSIDERANT les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission marchés, réunis en séance en date du 23 mai 2024, exprimés sur la base du rapport d'analyse,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature des marchés passés selon la procédure adaptée :

Pour le lot 2 : DEMOLITION

N° MA2331-02 avec la société FONTIMPE, domiciliée à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) pour un montant de 340 000,00 € HT.

Pour le lot 6 : PLATRERIE PEINTURE

N° MA2331-06 avec la société GOUNON, domiciliée à ROCHE LA MOLIERE (42230) pour un montant de 152 342,38 € HT.

Pour le lot 8 : SOLS MINCES

N° MA2331-08 avec la société AU SERPENT, domiciliée à RIVE DE GIER (42800) pour un montant de 53 791,86 € HT.

Pour le lot 11 : FACADE

N° MA2331-11 avec la société CFF, domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 257 273,23 € HT.

Pour le lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE

N° MA2331-12 avec la société ENERGECO, domiciliée à BAS EN BASSET (43210) pour un montant de 50 744,00 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240620-2024-041-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Publication : 20/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le lot 13 : CHAUFFAGE, VMC

N° MA2331-13 avec la société ENERGECO, domiciliée à BAS EN BASSET (43210 pour un montant de 123 859,00 € HT.

Pour le lot 14 : ELECTRICITE

N° MA2331-14 avec la société DALKIA, domiciliée à LA TALAUDIERE (42350) pour un montant de 89 990,00 € HT.

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une période de 16 mois à compter de la date de l'ordre de service.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 juin 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

